



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 décembre 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI quinze décembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 09 décembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidentant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Anne-Laure STANISLAS, Géraldine BASTIEN à Christiane JALICON, Jean-Pierre BRENAS à Julien BONY, Estelle BRUANT à Marion BARRAUD, Wendy LAFAYE à Anna AUBOIS, Catherine PINET-TALLON à Cécile LAPORTE

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Rémi CHABRILLAT et Cécile LAPORTE arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°2.

Lucie MIZOULE arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).

Rapport N° 6

COMMISSIONS PREPARATOIRES AU CONSEIL MUNICIPAL : COMPOSITION

Rapporteur : Monsieur le Maire

En application des dispositions de l'article 28 du règlement intérieur du Conseil Municipal, tous les conseillers municipaux sont répartis entre les quatre commissions préparatoires au Conseil Municipal.

Les membres des commissions sont désignés par le Conseil Municipal sur proposition du Maire.

Il convient de procéder à la désignation de M. Pierre SABATIER au sein de la Commission n°2 :
URBANISME – AMENAGEMENT ET ARCHITECTURE – POLITIQUE FONCIERE – MOBILITE DURABLE –
CADRE DE VIE – ESPACE PUBLIC – LOGEMENT – HABITAT – RENOVATION URBAINE –
TRANQUILLITE PUBLIQUE ET PREVENTION – COMMERCE ET ARTISANAT – POLITIQUE
MEMORIELLE – ENVIRONNEMENT – NATURE EN VILLE.

En application des dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités
Territoriales, les nominations s'effectuent au vote à scrutin secret.

Toutefois cet article prévoit également que le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas
procéder aux nominations au scrutin secret.

Dès lors je vous propose de procéder à la désignation de Monsieur Pierre SABATIER au sein de
la commission n°2 au vote à main levée.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la
question 6.

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 DEC. 2021

Le Maire,



Olivier BIANCHI